



Berne, le 18 décembre 2018

Extrait de l'Actualité Sociale 12/2018: „Focus sur la curatelle professionnelle “

L'ASCP a fortement contribué à ce numéro spécial (recherche et coordination des auteurs de CP et propres contributions). Les abonnés ont d'ores et déjà reçu l'édition 12/2018 et nous nous réjouissons du résultat de l'excellente collaboration avec Actualité Sociale. *Malheureusement, cette édition n'est disponible qu'en allemand.*

Ci-après, un petit avant-goût, ainsi qu'un aperçu de tous les articles portant sur la CP:

Actualité Sociale | No 12/Décembre **F O C U S sur la curatelle professionnelle**, page 26:

De quelle organisation les curateurs professionnels ont-ils besoin ?

Texte: Ignaz Heir.

Au sein d'une service, les compétences professionnelles des titulaires de mandat doivent se compléter – il s'agit de la condition sine qua non pour répondre avec succès aux exigences légales et inhérentes au travail social.

...

Nous ne pouvons ignorer le fait qu'aucun curateur professionnel ne possède toutes les compétences requises pour répondre aux exigences de la protection de l'enfant ou de l'adulte.

Dès lors, nous venons à nous interroger sur les conditions qui doivent être créées par l'employeur afin que les curateurs professionnels puissent pleinement honorer le mandat légal. Les personnes sous curatelle y ont droit.

La clé du succès réside dans le fait que tous les titulaires de mandat d'un service doivent pouvoir disposer des différentes compétences spécialisées à tous les échelons et qu'ils incarnent les personnalités nécessaires à cette fin. Idéalement, les curateurs professionnels d'un service devraient, ensemble, réunir une vaste expérience professionnelle.

Une seule personne ne peut pas tout assumer

Si une telle équipe est composée de professionnels expérimentés issus des domaines de la jurisprudence, du travail social, de la psychologie, de la médiation, de la pédagogie, de la banque, de l'administration ou même de la police, elle est à même de couvrir toutes les compétences requises dans la protection de l'enfant et de l'adulte.

...

...

Le forum de discussion de l'ASCP vous permet dès aujourd'hui de débattre du sujet :

Souhaitez-vous partager une réflexion ou une opinion pour publication dans le prochain mailing de l'ASCP ?

(D'ailleurs : l'année prochaine, il est prévu de créer un *forum de discussion* dans l'espace membres de notre site internet. La mise en œuvre requiert cependant encore un peu de travail et de temps.)

... La clé du succès : l'apprentissage actif par l'échange de connaissances et d'expériences

Le coaching collégial et l'Intervision permettent le transfert direct des compétences opérationnelles entre les membres de l'équipe et garantissent le succès durable de l'apprentissage à l'aide d'exemples pratiques concrets.

Cette démarche n'est possible que si les titulaires de mandat présentent une attitude qui favorise un tel échange. Une culture d'équipe qui valorise les compétences n'est pas du tout compatible avec l'individualisme solitaire et le manque de sens critique, qui rendent l'apprentissage et le développement impossibles. Pour ce faire, l'équipe doit être composée d'au moins dix à douze curateurs professionnels.

En d'autres termes, un nombre minimal de 750 mandats constitue une exigence raisonnable et logique. En outre, il est nécessaire d'assurer la promotion et le développement par le biais d'apports extérieurs, d'une supervision et de formations continues.

...



« En tant que curateur professionnel, je suis sollicité tous les jours. Dans diverses situations de vie, parfois très difficiles, je me dois d'agir et de réagir selon les besoins. Dans ce contexte, la personne assistée passe toujours au premier plan »

Edi Arnold/Stans-NW



« Partant d'une relation basée sur la confiance, apporter son soutien aux personnes dans le besoin afin qu'elles améliorent, stabilisent ou préservent leur situation de vie - voilà ce que j'apprécie dans mon travail. »

Katharina Eichelberger/Langenthal

Pour toute information supplémentaire sur cette édition spéciale d'ActualitéSociale (**seulement en allemand**), merci de consulter le site internet: <http://www.avenirsocial.ch/de/p42010642.html>

Etant donné que cette édition se prête parfaitement à des fins d'information et de "promotion de la profession de CP", le Comité de l'ASCP-SVBBB a décidé de commander 500 exemplaires pour tout usage ultérieur (surtout pour le travail de relations publiques et la distribution lors de colloques/symposiums et à d'autres personnes intéressées).

Par ailleurs, nous souhaitons également offrir la possibilité aux groupes régionaux de commander gratuitement auprès de notre secrétariat un nombre limité d'exemplaires. Ils peuvent être très utiles dans le cadre de conférences et d'exposés.

Ci-après,
un **aperçu de tous les articles** de l'édition No 12/18de l'ActualitéSociale **portant sur la CP:**

- **Acteurs principaux dans le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte** (Christoph Häfeli)
- **Formation et formation continue de curatrices et curateurs professionnels** (Andrea Hauri)
- **Ce que vous devez savoir** (Marcel Borer)

- **L'Association suisse des curatrices et curateurs professionnels** (Claudia Fries)
- **Tout savoir, tout maîtriser ?** (Silvia Hilber, Anna Neuer et Markus Tanner)
- **Parfois il est nécessaire d'endurer la pression de toutes parts** (Reto Bertschi)
- **De quelle organisation les curateurs professionnels ont-ils besoin ?** (Ignaz Heim)
- **Enquête ASCP 2016** (Markus Odermatt)
- **APEA et curatrices/curateurs professionnels: en route vers une collaboration** (Rahel Lutz)
- **Identifier et gérer les pressions** (Christina Reusser et Timothy Huber)
- **Conseil juridique pour les membres de l'ASCP** (Markus Odermatt)
- **Travail social et droit: le rapprochement de deux cultures** (Astrid Estermann)
- **La longue lutte pour parvenir à une bonne fin – une histoire à succès** (Claudia Redmann)

Impressum:

Secrétariat de l'ASCP-SVBB, Markus Odermatt

Monbijoustrasse 22, case postale, 3001 Berne,
Téléphone 031 311 51 44, Fax 031 311 51 45 E-mail: info@svbb-ascp.ch

Le secrétariat est en règle générale joignable au 031 311 51 44, mardi et vendredi de 08h30 à 12h (vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou envoyer un E-mail).
--
